

Menuisier ou menuisière

Venez bâtir l'avenir de nos élèves : joignez le service des ressources matérielles du Centre de services scolaire de Montréal ! Une équipe engagée de plus de 600 employés, dont 300 ouvriers spécialisés.

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) possède un parc immobilier de plus de 200 bâtiments. Dans le but d'offrir un environnement favorisant le bien-être et la sécurité des élèves, une équipe de 300 ouvriers spécialisés déploie ses compétences dans l'entretien des établissements scolaires et administratifs. Le CSSDM recherche des menuisiers-ères pour joindre cette équipe d'ouvriers spécialisés.

Plus particulièrement, le(la) menuisier-ère:

- Effectue des travaux généraux de charpente et de finition ainsi que tout autre travail tel que le montage et le démontage de coffrages pour le béton, fabrication, la mise en place et le démontage d'échafaudages, la pose de portes, de cadres de portes, de serrures, de barillets de serrures, d'isolant, de vitres, de carreaux acoustiques sur plafonds fixes ou suspendus, la pose et la réparation des parquets, l'installation de fenêtres, l'installation et le déplacement de murs-rideaux de métal ou de bois et la fabrication et la réparation de meubles, d'armoires, de tablettes ou d'autres ouvrages en bois ne relevant pas de l'ébénisterie;
- Peut également effectuer des travaux d'assemblage, de collage, de sablage et d'ajustage;
- Est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvrières ou ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés;
- Accomplit, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

Qualification

Satisfaire l'une des options suivantes :

- **Option 1** : Détenir un certificat de compétence **compagnon** en charpenterie-menuiserie délivré par la Commission de la Construction du Québec (CCQ).
- **Option 2** : Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en menuiserie et avoir trois ans d'expérience pertinente.

Exigence particulière : Détenir un permis de conduire valide car l'employé.e peut être appelé à utiliser un camion de service dans ses fonctions

Conditions de travail

- **Rémunération** : Le salaire est de 28,19 \$ de l'heure (salaire de base selon la convention collective en vigueur 25,63 \$ de l'heure auquel s'ajoute une prime de 10% de l'employeur de 2,56 \$/l'heure).
- **Horaire de travail** : 38h45 par semaine réparties du lundi au vendredi de 7 h à 15 h 15.
- **Lieu de travail** : La personne retenue sera appelée à se déplacer dans les établissements scolaires et administratifs sur l'ensemble du territoire du CSSDM.
- **Autres conditions** :
 - Travailler au sein d'une équipe dynamique sur des projets variés.
 - Remboursement des frais pour le renouvellement du certificat compagnon sous certaines conditions
 - Accès à une prime de rétention
 - Six semaines de vacances par année scolaire et sept journées de maladie et pour affaires personnelles
 - Assurances collectives et fonds de retraite public très intéressant
 - Plusieurs rabais employés (téléphonie, lunetterie, ...)

Pour transmettre votre candidature veuillez utiliser le lien suivant : [POSTULER](#)

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.